EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : IRONI BE – 97660 DEMBENI (Mayotte)
Inscrite au RCS de Mamoudzou sous le numéro SIREN 534 667 779

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

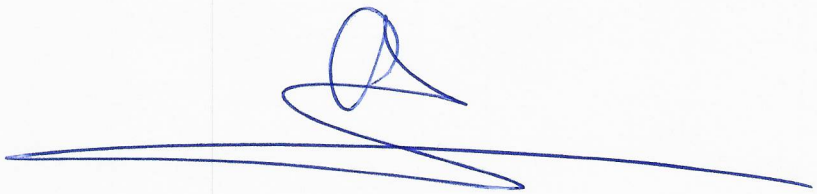
Dénomination : EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 534 667 779

Représentée par :
Monsieur Guillaume RUBIN agissant en qualité de représentant légal

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

Monsieur Guillaume RUBIN



Copie certifiée conforme
le président : G. RUBIN

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement	13 245	13 245				
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	73 533	9 253	64 280		64 280	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	2 860 890	1 183 386	1 677 504	1 914 776	237 272-	12.39-
	Installations techniques, matériel et outillage	127 234	89 420	37 815	53 510	15 696-	29.33-
	Autres immobilisations corporelles	263 135	145 824	117 311	127 415	10 104-	7.93-
	Immobilisations en cours	343 241		343 241	29 487	313 755	NS
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	21 033		21 033	20 999	34	0.16
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 580		13 580	13 580		
	Total II	3 715 891	1 441 128	2 274 764	2 159 767	114 997	5.32
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	759 657		759 657	777 017	17 360-	2.23-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	14 489		14 489	9 508	4 980	52.38
	Marchandises	127 963		127 963	133 544	5 581-	4.18-
	Avances et acomptes versés sur commandes	64 841		64 841	39 263	25 578	65.14
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	579 924	74 409	505 515	372 338	133 176	35.77
	Autres créances	1 550 777		1 550 777	1 406 405	144 371	10.27
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	285 100		285 100	42 751	242 349	566.88
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	23 734		23 734	1 657	22 076	NS
	Total III	3 406 483	74 409	3 332 074	2 782 485	549 589	19.75
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 122 375	1 515 537	5 606 838	4 942 252	664 586	13.45

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000)	300 000	300 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	30 000	30 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 939 168	1 619 427	319 741	19.74
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	464 715	571 741	107 026-	18.72-
	Subventions d'investissement	929 926	1 065 949	136 024-	12.76-
	Provisions réglementées				
	Total I	3 663 808	3 587 117	76 691	2.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	37 050	37 050		
	Provisions pour charges				
	Total III	37 050	37 050		
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	751 123	577 507	173 616	30.06
	Concours bancaires courants	471	47 764	47 292-	99.01-
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 769	1 769-	100.00-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 951	342 026	172 925	50.56
	Dettes fiscales et sociales	400 205	337 433	62 773	18.60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	224 000	9 250	214 750	NS
	Autres dettes	15 230	2 337	12 894	551.76
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 905 980	1 318 085	587 895	44.60
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 606 838	4 942 252	664 586	13.45
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 347 784	886 933		

EKWALI NUTRITION ANIMALE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : IRONI BE – 97660 DEMBENI (Mayotte)
Inscrite au RCS de Mamoudzou sous le numéro SIREN 534 667 779

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 464.715 € de la manière suivante :

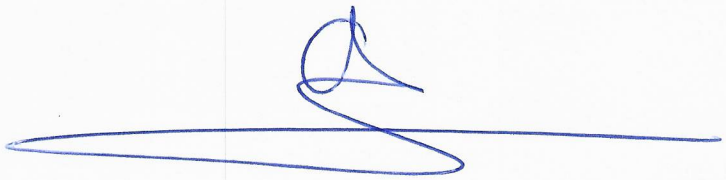
- Dividende 60 000€
- Report à nouveau 404 715 €

Après affectation, les capitaux propres ressortent à 3.603.808 € pour un capital social de 300.000 €, le report à nouveau créditeur est de 2.343.883 € et la réserve légale à 30.000 €, soit 1/10ème du capital.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 JUIN 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Guillaume RUBIN



EKWALI NUTRITION ANIMALE
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : Ironi Bé 97660 Dembeni
534 667 779 RCS Mamoudzou

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES DU 22 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Le 22 juin,
A 14 heures,

Les associés de la société **EKWALI NUTRITION ANIMALE** se sont réunis en Assemblée Générale mixte au siège de la société par **visioconférence** sur **convocation adressée le 5 juin 2020 par mail à chaque associé.** Il est constaté que la visioconférence utilise le logiciel Teams.microsoft.com

Sont présents ou représentés en la visioconférence :

- **Au siège social : La Société APINESS-BUSINESS**, Société par actions simplifiée au capital de 576.000€ dont le siège social est situé au 7 Allée des Hirondelles – Fleurimont - 97460 SAINT PAUL, immatriculée au Registre de commerce et des Sociétés de SAINT-DENIS (97400) LA REUNION sous le numéro : 809 614 431, **représentée par Monsieur Jean-Louis GAILLARD**, détenant 1.400 actions, portant les titres du numéro 601 au numéro 2000,
- **Au siège social de la Société EKWALI Nutrition Animale : Monsieur Guillaume RUBIN**, détenant 4 actions, portant les titres du numéro 2001 au numéro 2004,
- **Au siège social de la Société EKWALI Nutrition Animale :** La **Société KERLOMIG SASU** au Capital de 999.000€, domiciliée chemin de la SCAM – IRONI BE – 97660 DEMBENI inscrite au RCS de MAMOUDZOU sous le numéro 842 666 026 **représentée par Monsieur Guillaume RUBIN**, détenant 10.596 actions, portant les titres du numéro 2005 au numéro 12.000 et 1 à 600.

Assiste également :

- **Au siège social de la société EXA, Monsieur Thierry ABASSBAY**, commissaire aux comptes.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume RUBIN, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président remercie la présence en vidéoconférence du Commissaire aux comptes de la société, représenté par Monsieur Thierry ABASSBAY.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Mixte est régulièrement constituée et peut valablement délibérer avec un quorum à 100 % des actionnaires présents ou représentés.

Le Président de l'Assemblée informe qu'il a mis à la disposition de l'Assemblée par mail :

- ✓ Les justificatifs des convocations régulières des associés, les pouvoirs des associés,
- ✓ Le rapport du Président à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- ✓ Le rapport du Président à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- ✓ Les bilans et comptes de résultat sur l'exercice comptable 2019,
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée
- ✓ Le projet des nouveaux statuts modifiés.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture du rapport du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes,
2. Affection du résultat bénéficiaire de l'exercice,
3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités,
4. Questions diverses.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Lecture du rapport du Président à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Modifications statutaires portant sur la modification de l'article 13 – Président et la création de l'article 14 – Directeur Général,
3. Nomination du Président,
4. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Compétences de l'assemblée générale ordinaire

Le Président donne lecture de son rapport et fournit des informations complémentaires sur les volumes de production, les difficultés de l'année 2019. Il informe également de la situation sanitaire et économique difficile de Mayotte et des projets d'investissement pour l'année 2020 et 2021.

Puis le Président déclare la discussion ouverte, demande la lecture des rapports général et spécial de commissaires aux comptes qui valident l'arrêté au 31 décembre 2019.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 464.715 € de la manière suivante :

- réserve légale :	0 (zéro)
- dividende	60.000 €
- report à nouveau	404.715 €

Après affectation, les capitaux propres ressortent à 3.603.808 € pour un capital social de 300.000 €, le report à nouveau créditeur est de 2.343.883 € et la réserve légale à 30.000 €, soit 1/10ème du capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'il a été distribué au titre du dernier exercice 2018 un dividende de 21,00 € par action. Pour cet exercice 2019, l'Assemblée Générale décide la distribution d'un dividende d'un montant de 5,00 € par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Compétences de l'assemblée générale extraordinaire

Le Président donne ensuite lecture du rapport à l'Assemblée Générale Extraordinaire,

Puis le Président déclare la discussion ouverte,

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – présidence et direction

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président à l'Assemblée Générale Extraordinaire valide la modification du mode de gouvernance avec :

1. les modifications apportées à l'article 13 en remplaçant l'intitulé « Président Directeur Général » par « Président »,
2. la création de l'article 14 – Directeur Général

Article 14 - Le Directeur Général

Désignation

Le Président peut être assisté d'un ou plusieurs Directeurs Généraux, personne physique ou personne

morale.

Le Directeur Général est désigné sur proposition du Président, par décision du Comité d'Administration conformément à l'article 23 des présents statuts.

Lorsque le Directeur Général est une personne morale, celle-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.

Le Directeur Général personne physique peut bénéficier d'un contrat de travail au sein de la Société.

14.1 Durée des fonctions

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée dans la décision de nomination sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions du Président.

Toutefois, en cas de cessation des fonctions du Président, le Directeur Général reste en fonctions, sauf décision contraire des associés, jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Le Directeur Général peut être révoqué à tout moment et sans qu'un juste motif soit nécessaire, sur proposition du Comité d'Administration, par décision collective des associés.

En outre, le Directeur Général est révoqué de plein droit dans les cas suivants :

- dissolution, mise en redressement, liquidation judiciaire ou interdiction de gestion du Directeur Général personne morale ;
- interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise ou une personne morale, incapacité ou faillite personnelle du Directeur Général personne physique.

14.2. Rémunération

La rémunération du Directeur Général est fixée par le Comité d'Administration.

14.3. Pouvoirs

Sauf limitation fixée par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Il est précisé que la Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf si elle apporte la preuve que le tiers avait connaissance du dépassement de l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts ne pouvant suffire à constituer cette preuve.

En conséquence, l'Assemblée décide l'inscription des modifications statutaires et l'édition de nouveaux statuts qui devra être signés par l'ensemble des associés. Après publicité légale, les statuts modifiés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION – Nomination du Président

L'assemblée Générale décide de nommer, en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée de six exercices comptables :

- **Monsieur Guillaume RUBIN,** né le 11 novembre 1969 à LAVAL (MAYENNE), dirigeant d'entreprise, de nationalité française, demeurant à LA POSSESSION (REUNION), 17 rue des Fleurs d'Oranger.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice comptable 2025.

Conformément aux dispositions des statuts, le président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société qu'il pourra déléguer totalement ou partiellement et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il sera remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification. Il bénéficie d'un contrat de travail.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION – formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

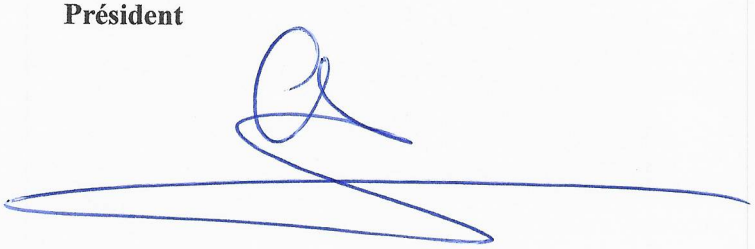
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Guillaume RUBIN

Président



ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations complémentaires (CICE)	7
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Evaluations des produits et en cours	10
Dépréciation des stocks et en cours	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 17 228 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 17 228 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	17 228
Total	17 228

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	13 245		
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	8 097		65 436
Constructions sur sol d'autrui	2 860 890		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	124 035		3 199
Installations générales agencements aménagements divers	137 119		2 830
Matériel de transport	72 039		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	38 596		12 551
Immobilisations corporelles en cours	29 487		341 891
TOTAL	3 262 166		360 471
Autres participations	20 999		34
Prêts, autres immobilisations financières	13 580		
TOTAL	34 579		34
TOTAL GENERAL	3 318 087		425 941

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			13 245	13 245
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			73 533	73 533
Constructions sur sol d'autrui			2 860 890	2 860 890
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			127 234	127 234
Installations générales agencements aménagements divers			139 949	139 949
Matériel de transport			72 039	72 039
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			51 147	51 147
Immobilisations corporelles en cours	28 137		343 241	343 241
TOTAL	28 137		3 594 501	3 594 501
Autres participations			21 033	21 033
Prêts, autres immobilisations financières			13 580	13 580
TOTAL			34 613	34 613
TOTAL GENERAL	28 137		3 715 891	3 715 891

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	13 245			13 245
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	8 097	1 156		9 253
Constructions sur sol d'autrui	946 114	237 272		1 183 386
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	70 525	18 895		89 420
Installations générales agencements aménagements divers	46 018	15 010		61 027
Matériel de transport	48 649	5 191		53 840
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 673	5 284		30 957
TOTAL	1 136 978	281 651		1 418 630
TOTAL GENERAL	1 158 320	282 807		1 441 128

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 156				
Constructions sur sol d'autrui	237 272				
Instal.techniques matériel outillage indus.	18 895				
Instal.générales agenc.aménag.divers	15 010				
Matériel de transport	5 191				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 284				
TOTAL	281 651				
TOTAL GENERAL	282 807				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	37 050				37 050
TOTAL	37 050				37 050

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	165 500	6 199	97 290		74 409
TOTAL	165 500	6 199	97 290		74 409
TOTAL GENERAL	202 550	6 199	97 290		111 459
Dont dotations et reprises d'exploitation		6 199	97 290		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	13 580		13 580
Clients douteux ou litigieux	74 409	74 409	
Autres créances clients	505 515	505 515	
Personnel et comptes rattachés	1 600	1 600	
Impôts sur les bénéfices	48 081	48 081	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	24 240	24 240	
Divers état et autres collectivités publiques	683 201	683 201	
Débiteurs divers	793 655	793 655	
Charges constatées d'avance	23 734	23 734	
TOTAL	2 168 014	2 154 434	13 580
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	100		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	100		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	523	523		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	751 070	192 874	519 810	38 386
Fournisseurs et comptes rattachés	514 951	514 951		
Personnel et comptes rattachés	133 309	133 309		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 667	26 667		
Taxe sur la valeur ajoutée	185 162	185 162		
Autres impôts taxes et assimilés	25 583	25 583		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	224 000	224 000		
Groupe et associés	29 484	29 484		
Autres dettes	15 230	15 230		
TOTAL	1 905 980	1 347 784	519 810	38 386
Emprunts souscrits en cours d'exercice	319 919			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	146 355			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	144 107
Autres créances	683 201
Total	827 308

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	523
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 836
Dettes fiscales et sociales	154 746
Total	170 106

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 734
Total	23 734